

1/ compte de résultats, bilan financier :

Docs du comptable, tableaux des frais repartition, **vote acceptation du bilan comptable**

2/ les actions 2021 :

- Mission vaccination : (déjà abordée AG fin 2021 , juste rappel nombre de vaccinations, de participants pro et budget ?) sauf si déjà fait dans bilan financier
- Création des postes ass med , financement indépendant (aide cpam et med)

3/financement et budget/ les actions 2022 :

- BUDGET Prévisionnel :

ACI >40 000€ + CPAM pour ass med 54 000€+ med pour secretaire 12 000€

= environ **106 000€** (détail ci-dessous)

versés en décalé dans l'année nécessitant gestion rigoureuse du budget

Utilisation ACI :>40 000€

Coordination et gérance : environ 11000€

Frais téléphonie : standard, facture tel st justin , matériel :environ 4000€

Frais logiciel medistory : maintenance environ 3000€ pour les 14 postes (ordi et tablettes) + les interventions si besoin.

Frais comptable : environ 2000€

Le reste(environ 20 000€) est utilisé pour la rémunération des réunions, actions, protocoles, les frais de matériel , les honoraires de prestataires extérieurs, les frais bancaires, les frais professionnels, ...

Ex :Début du travail sur les protocoles en groupes, financement SISA (ACI) soit rémunération au jeton pour réunions de préparation, travaux de groupe. Puis mise en œuvre des protocoles (au jeton ou au forfait selon ce qui sera défini dans le protocole)

Autres financements :66 000€

- 2 postes d'assistantes médicales à temps plein , financement CPAM complet pour 2022.soit **54000€** (versé en 2 temps :avance 70% en début de contrat et solde (30%)+avance(70%)à la date anniversaire soit sept 22 pour Hélène et décembre 22 pour Alicia)
- Création d'un poste secrétaire mi-temps financement indépendant (med) soit 12 000€ pour pallier à l'absence récurrente des ass med dans le cadre de leur formation obligatoire
- Formation des ass med mai 22 à mai 2023 : financement indépendant (OPCO) directement à l'organisme de formation.

4/ les mouvements d associés :

Vu le changement de situation professionnelle de Mme GOUHIER Hélène, devenue salariée à part entière de la SISA (ass med+ coord) au 01/01/2022, la mettant dans l'obligation de céder sa part d'associée

Vu la proposition écrite de MR DUCOURNEAU Alexandre (dentiste de sarbazan , membre du psb)de reprendre cette part à son compte

Vote des associés afin de valider cet acte EN DATE DU 11 JUIN 2022, induisant modification des statuts et enregistrement auprès du greffe du tribunal de commerce.

Ce mouvement et le précédent (MME ST PAUL/MR PETRISSANS) seront notifiés par un avenant unique signé par tous les associés et soumis au greffe du tribunal dans les meilleurs délais ;